COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-247200686-20250630-D_30_06_2025_24-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2025
Publication : 04/07/2025

Délibération n°30-06-2025-024

1.1 Marchés publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 30 juin 2025

Date de convocation	24 juin 2025
Date d'affichage	24 juin 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	48 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 30 juin à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : 39 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Était représenté : 3 - M. Serge AUGER représenté par M. Pascal DAVID, M. Jean-Pierre CIRON représenté par Mme Marianne BLOT, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 6 – M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Jean DUMUR ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Pierre TORCHÉ ayant donné pouvoir M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS.

Etaient excusés : 7 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ.

Examen de la délibération n°1 après accord unanime des élus sur le compte-rendu de la réunion du 7 avril 2025.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

ESPACES VERTS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président ,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que le marché d'entretien paysager des sites communautaires et des sentiers de randonnées étant arrivé à échéance, une procédure d'appel d'offres a été lancée le 13 mai 2025.

PREND ACTE que

- Le marché est alloti. Il comporte 6 lots afin de garantir une meilleure concurrence en fonction des zones d'activités :

    - Lot n°1 : Zone d'Activités des Ajeux à La Ferté-Bernard,
    - Lot n°2 : Zone d'Activités du Coutier à Cherré-Au,
    - Lot n°3 : Hôtel communautaire – Zone d'Activités de l'Eguillon – Zone d'Activités Route de Mamers – Zone d'Activités du Gaillon – Zone d'Activités de La Monge (La Ferté-Bernard),
    - Lot n°4 : Zone d'Activités de la Taille (Tuffé Val de la Chéronne)– Zone d'Activités de la Fonderie (Tuffé Val de la Chéronne) – Relais Petit Enfance (Tuffé Val de la Chéronne) – Résidence d'artistes (Prévelles),
    - Lot n° 5 : Zone d'Activités Val Activ (Sceaux sur Huisne) – Zone d'Activités rue des Bains (Le Luart),
    - Lot n° 6 : Chemins de randonnée

- Le marché sera conclu pour une période maximum de 4 ans.
- Quatre entreprises ont candidaté sur un ou plusieurs lots.

EST INFORME que le lot n°6 est déclaré infructueux (offre non conforme) et fera l'objet d'une nouvelle consultation.

PREND CONNAISSANCE de l'analyse détaillée des entreprises.

VALIDE le classement proposé dans l'analyse des offres selon les conclusions de la CAO réunie le 27 juin dernier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

ATTRIBUE le marché au regard de l'application des critères de sélection prévu à la consultation comme suit :

N° lot	Nom du lot	Entreprise retenue	Montant annuel (HT)
Lot 1	ZA Ajeux	NCI Paysage	14 354,96 €
Lot 2	ZA Coutier	Mingant Paysage	17 990,00 €
Lot 3	Hôtel communautaire, Zones d'Activités Eguillon, Route de Mamers, Gaillon, La Monge	Mingant Paysage	20 506,25 €
Lot 4	ZA La Taille, ZA La Fonderie, RPE, Résidence d'artistes	Mingant Paysage	5 388,25 €
Lot 5	ZA Val'Activ et ZA Rue des Bains	Mingant Paysage	3 234,00 €
Lot 6	Chemins de randonnée	Infructueux	

AUTORISE le Président :

- à signer les marchés publics correspondants,
- à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité	
Voix pour :	48
Voix contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré en séance publique
Le 30 juin 2025

Pour extrait conforme
Le 1er juillet 2025

Le Secrétaire de séance — M. Didier TORCHÉ

Le Président — M. Didier REVEAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE